



Champ d'oiseaux

École Fondamentale Libre

Rue de la Coquinie, 168 7700 Mouscron 056/333608 direction@coquinie.be

Bonne rentrée 2024-2025



L'horaire

est établi de la manière suivante :

	En maternelle		En primaire	
Le matin	8h20	12h00	8h20	12h05
L'après-midi	13h30	15h30	13h10	15h40

Chacun respecte strictement les horaires en arrivant à temps pour le rangement du matin et de l'après-midi, l'arrivée tardive perturbe le bon déroulement des leçons.

Les élèves doivent être présents dans la cour de l'école avant le retentissement de la sonnerie, une entrée par la porte « enseignant » est exceptionnelle.

A la fin des cours, des rangs sont organisés afin de reconduire les enfants en toute sécurité :

Le rang 168 : les enfants sont accompagnés jusqu'au bas la rue Victor Corne.

Le rang du Rallye : Les enfants sont accompagnés jusqu'en haut de l'ancienne chaussée d'Aalbeke.

Les rangs sont obligatoires pour les enfants qui retournent seuls à la maison. Les parents qui viennent chercher leur enfant reprennent celui-ci à l'endroit prévu. (venelle en primaire et cour à l'école maternelle)

- Si vous souhaitez que votre enfant prenne le rang, merci de nous indiquer quel rang il doit prendre et quels jours ... (via le document en annexe)
- Si vous autorisez votre enfant à rentrer sans le rang, merci de nous l'indiquer également.
- Si un enfant prend le rang à titre exceptionnel, une autorisation écrite des parents est obligatoire via le journal de classe.
- Un enfant venant et retournant à vélo est d'office autorisé à rentrer seul.

Aucun enfant n'est autorisé à quitter la cour avant l'arrivée de ses parents.

Notre école a mis au point un dispositif de sécurité en fermant les portes d'entrées et sorties durant les heures scolaires.

Dans la mesure où vous désirez rentrer dans l'enceinte de l'école pendant les heures de cours, veuillez vous adresser au secrétariat ou prendre contact avec la direction au **0479/669056**.



Règlement

Le fait d'inscrire ou réinscrire votre enfant à l'école fondamentale libre Champ d'oiseaux implique la lecture, l'acceptation et le respect du règlement d'ordre intérieur.



Etude et accueil extra-scolaire



L'école est ouverte de **06h30** à 17h55. Une garderie étant assurée avant et après la classe dans les locaux de l'école (à côté du restaurant scolaire) par l'administration communale. La puéricultrice termine son service à 18h00 précises. Il est dès lors impératif que l'on vienne chercher les enfants avant cette heure.

En primaire, une récréation est prévue entre 15h40 et 16h00, les enfants qui n'assistent pas à l'étude doivent quitter la cour avant 16h00.

Chaque jour (lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 16h à 17h, une étude surveillée est organisée.

L'étude étant un moment de travail, afin de garder le calme, nous demandons aux parents de ne pas venir chercher les enfants pendant la durée de celle-ci. Une halte est d'ailleurs prévue à **16h30** pour ceux qui doivent partir plus tôt. A cette heure-là, nous autorisons les parents à rentrer dans l'école pour récupérer l'enfant dans la classe.

Après l'étude, à 17h00, les élèves de primaire encore présents sont conduits à **l'accueil extra-scolaire** (organisé par la ville de Mouscron) au bâtiment de l'Oasis, 180 rue de la Coquinie.

Carte étude : 20 euros = 15 études

- Pour participer à l'étude, l'enfant **DOIT** être en possession d'une carte .

Le paiement de cette carte se fait **anticipativement** au secrétariat dans une enveloppe fermée avec

en **Communication** : ETUDE + Nom & prénom de l'enfant + classe



Repas de midi

Pour les enfants qui ne peuvent retourner à la maison sur le temps de midi, l'école organise les services suivants :

Le repas chaud :

En primaire : 4 euros

En maternelle : 3.75 euros

Le pique-nique : 1 euro : l'enfant apporte son pique-nique et bénéficie du potage tous les jours et d'un dessert deux fois par semaine. Afin d'éviter les jalousies et par souci de diététique, nous vous demandons de ne pas inclure de dessert venant de la maison dans le pique-nique de votre enfant.

Le mercredi, les enfants qui restent à la garderie emportent leur pique-nique.

Attention, pour optimiser notre gestion et répondre aux demandes du traiteur, nous modifions le fonctionnement de ces services.

Mensuellement, une fiche d'inscription vous sera remise. Cette feuille reprendra le menu du mois à venir, vous permettant ainsi d'inscrire votre enfant selon ses goûts. Elle est à compléter et à remettre avant la date limite au titulaire de l'élève. Nous vous demandons d'être prévoyant et ne pourrions accepter les changements de dernière minute. Bien entendu, en cas d'absence de l'enfant, l'inscription sera considérée comme nulle et le choix effectué ne sera pas facturé.

Afin d'éviter au maximum les manipulations d'argent par les enfants, une note de frais reprenant le compte des repas est transmise chaque mois aux parents. **Le paiement de ces notes de frais se fait uniquement par virement.**

A défaut de paiement, nous serons contraints de prendre les mesures qui s'imposent afin de ne pas laisser gonfler le montant des impayés.



Collations du matin

Classes Accueil et M1 : lundi, mardi, jeudi, vendredi : gourde d'eau
mercredi : fruit épluché

Classes de M2 à P6 :

Lundi – Mardi – Jeudi

Fruit (déjà préparé),
Laitage
Compote.

Mercredi

C'est le jour du fruit
pour tous !

Vendredi

Collation plaisir !
Au choix...

Les chips, chewing gum et cannettes sont interdits .

Toutes les collations doivent être placées dans une boîte marquée aux nom et prénom de l'enfant et, dans la mesure du possible, en zéro déchet . Nous insistons sur le marquage de la boîte car chaque année, nous devons jeter des dizaines de boîtes non identifiées.

La collation avant l'étude ou la garderie est libre et au choix mais si possible toujours en zéro déchet.

Nous rappelons que la collation n'est pas une obligation. Tenez donc compte de l'appétit de votre enfant.

Matériel scolaire



En maternelle

Un cartable (**SANS roulettes**) fermant correctement.

Votre enfant rentrera avec sa farde (ou son cahier) de communications, celle-ci sera le lien entre l'école et la famille.

Nous vous demandons d'en prendre connaissance quotidiennement, de signer (si c'est demandé) et de la glisser dans le cartable le lendemain.

En primaire :

P1 à P3 : Un cartable (**SANS roulettes**) pouvant contenir des fardes (DIN A4). Le matériel est fourni par la subvention gratuité.

P4 à P6 : Un cartable (**SANS roulettes**) pouvant contenir des fardes (DIN A4)

Une trousse complète avec des ciseaux et de la colle,

Un compas, une équerre, un rapporteur, un dictionnaire.

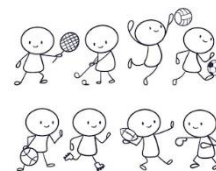
Chaque titulaire fournira une liste du matériel spécifique requis.

Nous invitons les parents à bien vouloir MARQUER tous les effets personnels (vêtements, matériel scolaire, boîtes de pique-nique, équipement de gym...). Chaque année, des objets s'égarer faute d'avoir été marqués.



L'assurance de l'école ne couvre aucun bien personnel (lunettes, vélo, vêtements...).

Education physique



En maternelle :

Les enfants participent à deux heures de psychomotricité par semaine.

Nous vous demandons de les habiller en fonction de cette activité ces jours-là. L'horaire vous sera communiqué par le titulaire.

En primaire :

Les enfants participent à deux heures d'éducation physique par semaine (3 heures en 5^{ème}). Ils emportent leur équipement dans un sac marqué à leur nom : chaussures de sport, short et tee-shirt. L'équipement reste à l'école.

Une exemption du cours d'éducation physique (ou de la natation) n'est acceptée que pour des raisons de santé (note écrite et motivée).

De la première à la sixième primaire, par périodes de plusieurs semaines, les enfants se rendent à la piscine. Si les A vont à la piscine, les B vont en sport et inversement. Ce roulement vous sera communiqué par les professeurs de sport.

Sécurité et accès à la cour de récréation

Comme vous avez pu le lire dans le règlement, le port du gilet jaune est obligatoire à l'entrée et à la sortie de l'école.

Merci d'y être vigilant ! **Il est offert aux enfants entrant en maternelle.**

Nous demandons aux parents de bien vouloir stationner aux abords de l'église et dans le Clos des Cailles. **La circulation automobile est interdite sur les cours de récréation et dans la venelle de l'église.** Chacun observe les règles de stationnement et de circulation aux abords de l'école. Afin de nous aider à maintenir de bonnes relations avec le voisinage, nous vous demandons de respecter les emplacements de parking dédiés et de **ne pas stationner devant les maisons voisines près de l'église. Aucun enfant n'est autorisé à se rendre seul sur le parking ...**

L'accès aux cours de récréation est interdit en dehors des heures de classe.

Nous ne pouvons donc en aucun cas être tenus pour responsables d'accidents qui pourraient y survenir durant ces périodes.

L'entrée et la sortie des enfants venant à vélo se fait par l'entrée des P4-5-6.

Chaque vélo doit être muni d'un cadenas.

Santé



Dans le courant de l'année, certaines classes passeront au Centre de Santé pour la visite médicale. Nous vous en informerons en temps opportun.

D'autre part, il existe une étroite collaboration entre l'école et le Centre Psycho-Médicosocial, rue Saint Joseph, 6 à Mouscron.

Les parents qui le souhaitent peuvent prendre contact avec l'équipe PMS.

Une fiche d'informations santé vous sera remise. Nous vous demandons de la compléter avec le plus grand soin pour que nous puissions être particulièrement attentifs aux besoins spécifiques de votre enfant.

En cas de rhume, ou de retour de maladie, seuls les enfants en possession d'un mot des parents, seront admis à rester à l'intérieur durant les récréations. Nous rappelons qu'aucun médicament ne peut être donné par l'enseignant sans certificat médical.

Equipe PMS intervenant dans l'école :

Sophie-Charlotte Cornelis, psychologue
Justine Ampe, assistante sociale
Saline Maugoust, logopède (en maternelle)

➤ Sophie-Charlotte Cornelis :
056 / 39 16 01
sophiecharlotte.cornelis@pmslmc.be
➤ Justine Ampe :
056 /39 16 05
justine.ampe@pmslmc.be
➤ Saline Maugoust :
056 /39 16 07
saline.maugoust@pmslmc.be



Absences

Lorsque votre enfant ne peut pas se rendre à l'école, merci d'en avertir son enseignant dès le matin via **Klassly** !

Justification des absences dès l'entrée en TROISIEME MATERNELLE

1. Les absences légalement justifiées.

Sont considérées comme justifiées, les absences motivées par :

- L'indisposition ou la maladie de l'élève **couverte par un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier**. (**REM** : Pour qu'un certificat médical puisse justifier l'absence de l'élève, **sa date de rédaction** doit être concomitante **avec le début de la période d'absence**)
- La convocation par une **autorité publique** ou la nécessité pour l'élève de se rendre auprès de cette autorité, qui lui délivre une attestation.
- **Le décès** d'un parent ou allié de l'élève.
- La convocation à une compétition sportive pour les espoirs reconnus. (reconnaissance à remettre au préalable)

Pour que les motifs soient **reconnus valables**, les documents mentionnés ci-dessus doivent être **remis au chef d'établissement au plus tard le lendemain du dernier jour d'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 jours, et au plus tard le 4e jour d'absence** dans les autres cas.

2. Les absences justifiées par le chef d'établissement.

Outre les absences légalement justifiées, le chef d'établissement peut accepter des motifs justifiant l'absence **pour autant qu'ils relèvent d'un cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liés à des problèmes familiaux, de santé mentale ou physique de l'élève, ou de transports**.

3. Les absences non justifiées

Toutes les absences autres que celles légalement justifiées ou justifiées par le chef d'établissement (pour autant qu'elles relèvent d'un cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liés à des problèmes familiaux, de santé mentale ou physique de l'élève, ou de transports) sont considérées comme **injustifiées**.

Dès que l'élève compte 9 demi-jours d'absence injustifiée, le chef d'établissement effectue impérativement un signalement auprès du Service de l'obligation scolaire.



Calendrier de l'année scolaire

Obligatoire 2024-2025	
Rentrée scolaire	lundi 26 aout 2024
Fête de la Communauté française	vendredi 27 septembre 2024
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 21 octobre 2024 au dimanche 3 novembre 2024
Jour de l'Armistice	lundi 11 novembre 2024
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 23 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 24 février 2025 au dimanche 9 mars 2025
Lundi de Pâques	lundi 21 avril 2025
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 28 avril 2025 au dimanche 11 mai 2025 <i>NOTE : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques</i>
Jeudi de l'Ascension	jeudi 29 mai 2025
Lundi de Pentecôte	lundi 9 juin 2025
Les vacances d'été débutent le	samedi 5 juillet 2025

Feuille à remettre au titulaire avant le 03 septembre 2024

Mr/Mme

parents de (prénom de chaque enfant).....

.....

déclare(nt) avoir pris connaissance des documents de rentrée.

Signature (s):

Un document par famille , merci !

S'il y a des différences entre les enfants d'une même famille, merci de l'indiquer au moyen de couleurs différentes.

Nom + prénom de l'élève : **Classe** :

..... **Classe** :

..... **Classe** :

..... **Classe** :

attend qu'on vienne le chercher

prendra le

Rang 168	midi	midi	midi	midi	midi
Rang 168	15h40	15h40		15h40	15h40
Rang « Rallye »	midi	midi	midi	midi	midi
Rang « Rallye »	15h40	15h40		15h40	15h40

prendra le

rentre à vélo (d'office autorisé(e) à rentrer seul)

est autorisé(e) à quitter l'école seul(e)

reste à l'étude le(s)

Nom + Prénom du(des) parent(s) & Signature(s) obligatoire(s) :